

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

**Présents :** Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, REGOST Claude, MACREZ Christelle, CARON Patrice, MERLIER Christophe et GERMAIN Patrick.

**Absents représentés :** TOULOTTE Sophie par AGEORGES Benoit  
PRUVOST Francis par MERLIER Christophe

**Absent non représenté :** CARON THOREL Magali

**Secrétaire de séance :** CLEENEWERCK Marie

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements :

- De l'association Défi Gym pour la subvention accordée

**ELECTIONS DES SENATEURS – DESIGNATION DES DELEGUES**

Dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le Dimanche 24 septembre 2023, il convient d'élire les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui constitueront avec les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral du Pas-de-Calais.

Une liste nommée « Les campagnards » a été déposée et comporte les noms suivants : LANVIN Emmanuel, MESER Delphine, AGEORGES Benoit (délégués titulaires), BLANQUART Corine, VANPOULLE Jean-Noël, RETAUX Annabelle (délégués suppléants). L'ensemble des conseillers présents ont procédé au vote et la liste « Les campagnards » a été élue. Les délégués titulaires se rendront à Arras le dimanche 24 septembre prochain pour procéder au vote.

**PROJET EXTENSION RESERVE BIOSPHERE**

M. le Maire présente le projet d'extension de la Réserve de biosphère à l'ensemble du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal, de bien vouloir :

- **Prendre acte** de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux
- **Se prononcer favorablement** pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois-Aa – Hem – Flandre » du programme MAB de l'UNESCO
- **Délibérer favorablement** pour que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » pour assurer l'animation nécessaire à la vie d'un tel label pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international

- **Soutenir** les démarches d'échanges et de partenariats internationaux menées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et valider la mise en place d'un observatoire de suivi à long terme de la qualité environnementale et patrimoniale du marais audomarois
- **Soutenir** la démarche engagée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale, coordinateur de la Réserve de biosphère du Marais Audomarois- Aa – hem – Flandre

**A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.**

## **DIVERS**

- Changement numérotation de voirie : Suite à la construction d'une maison individuelle dans la rue Berrier, il convient de procéder à un changement de numérotation des maisons déjà existantes. Il est proposé de procéder au système métrique comme cela a déjà été fait dans plusieurs rues de la commune.  
**A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.**

- PLH de l'agglomération de St-Omer – Avis de la commune : Par délibération n° D441-20 en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de six ans les enjeux, les objectifs et les actions visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il assure ainsi la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat. Le projet de PLH est le résultat d'un important travail conduit depuis juillet 2021 dans le cadre d'un large partenariat associant collectivités, services de l'Etat et du Département, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement, professionnels de l'immobilier, ...

Le projet de PLH 2023 – 2028 comprend quatre parties : le diagnostic, les orientations du PLH, le programme d'actions, l'inventaire des projets communaux.

Les documents ont été envoyés par mail à l'ensemble du conseil municipal le 2 juin pour en prendre connaissance.

**A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.**

- Intervention de M. LEPETIT : suite à l'action en justice menée contre la commune, M. Lepetit doit la somme de 800€ à la commune. M. Lepetit explique avoir rencontré le responsable de la Trésorerie qui lui a dit que la commune pourrait éponger la dette. Après discussion avec celui-ci un accord de principe est donné.
- Remerciement des DDEN représenté par M. GERMAIN Patrick pour l'aide de la commune lors de la journée des Olympiades du 8 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

Le secrétaire de séance,



Marie CLEENEWERCK

Le Maire,



Benoit AGEORGES